



Syndicat mixte d'Aménagement
du Bassin versant de la Cèze

La sécurité civile

Présentation du Syndicat ABCèze

L'échelon bassin versant

Le Syndicat ABCèze est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

C'est l'acteur référent en matière de politique de gestion de l'eau sur le bassin versant.

SES MISSIONS :

- Animation, coordination des actions
- Gestion des cours d'eau
- Préservation des milieux aquatiques
- **Prévention des inondations**



Compétence GEMAPI transférée par le EPCI
à AB Cèze

OUTILS PORTES :

- PAPI d'intention (2014-2016)
- PAPI 2 (2018-2021)
- **PAPI 3 (2023-2028)**
- SLGRI
- Contrat de rivière
- PGRE
- Programme pluriannuel d'entretien
- SAGE

SES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



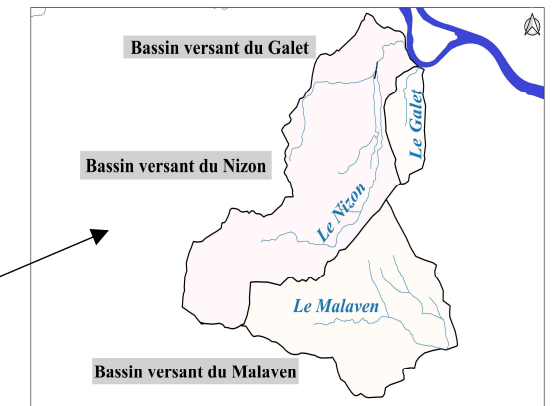
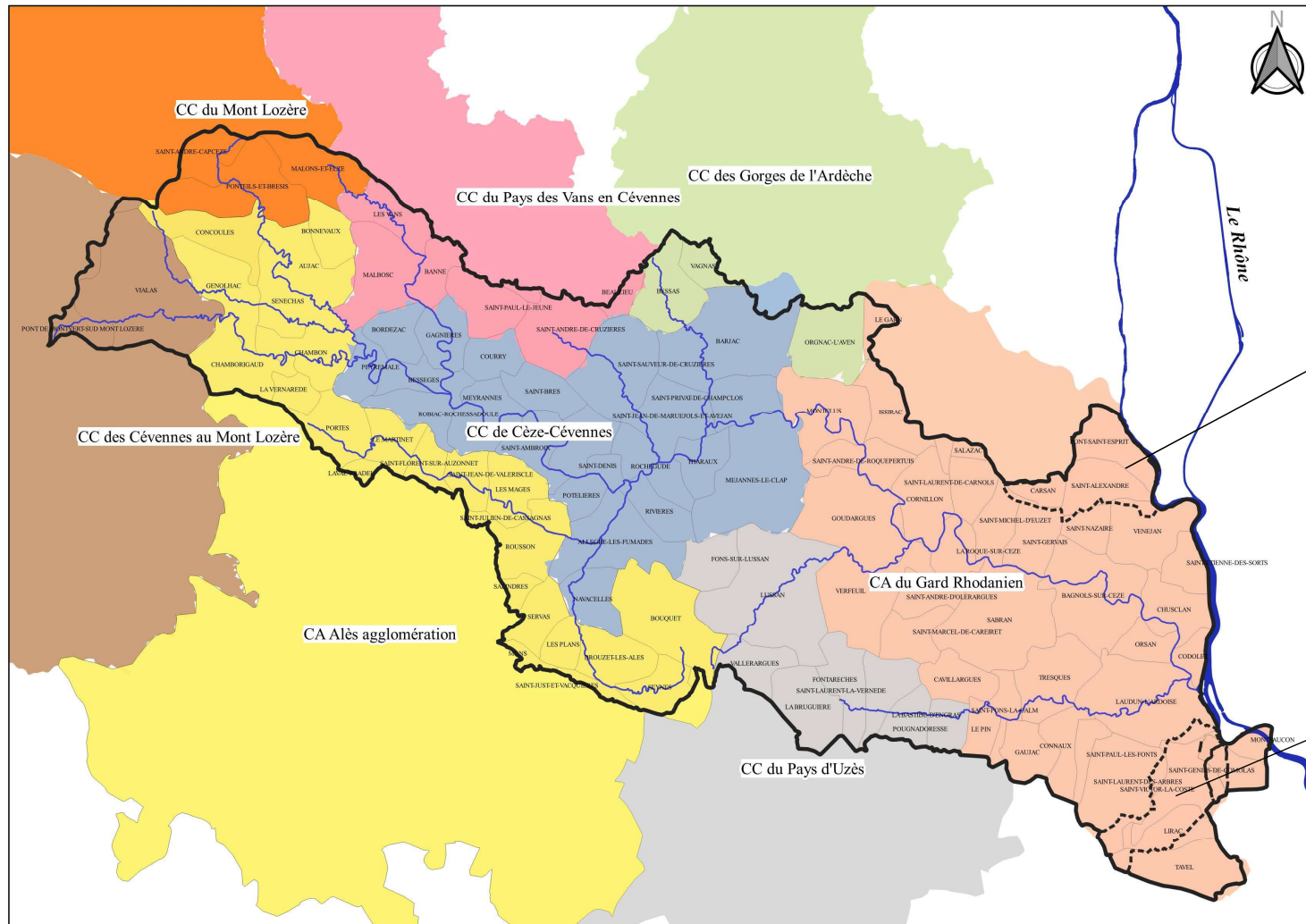
SES EPCI MEMBRES:



USAGERS, ASSOCIATION DE SINISTRES, PORTEURS DE SCOT

La sécurité civile

Périmètre d'intervention du Syndicat ABCèze



Le bassin versant de la Cèze et des petits affluents du Rhône

À cheval entre 2 régions et 3 départements

Bassins versants	Cèze, Arnave, Nizon, Galet et Malaven
Superficie	1476 km ²
Communes	111 réparties sur 8 EPCI
Population	114 000 habitants

La sécurité civile

Les rôles du Syndicat ABCèze dans la gestion de crise

L'échelon bassin versant

Le Syndicat ABCèze accompagne les communes/EPCI dans la préparation à la gestion de crise

1. Dans l'élaboration des dispositifs de gestion de crise :

- L'élaboration et la révision des PCS et des DICRIM
- La mise en œuvre d'exercices de gestion de crise
- L'élaboration des PICS



2. Dans la surveillance des systèmes d'endiguement de son bassin versant, dans le cadre d'une gestion de crise



La sécurité civile

Les rôles du Syndicat ABCèze dans la gestion de crise

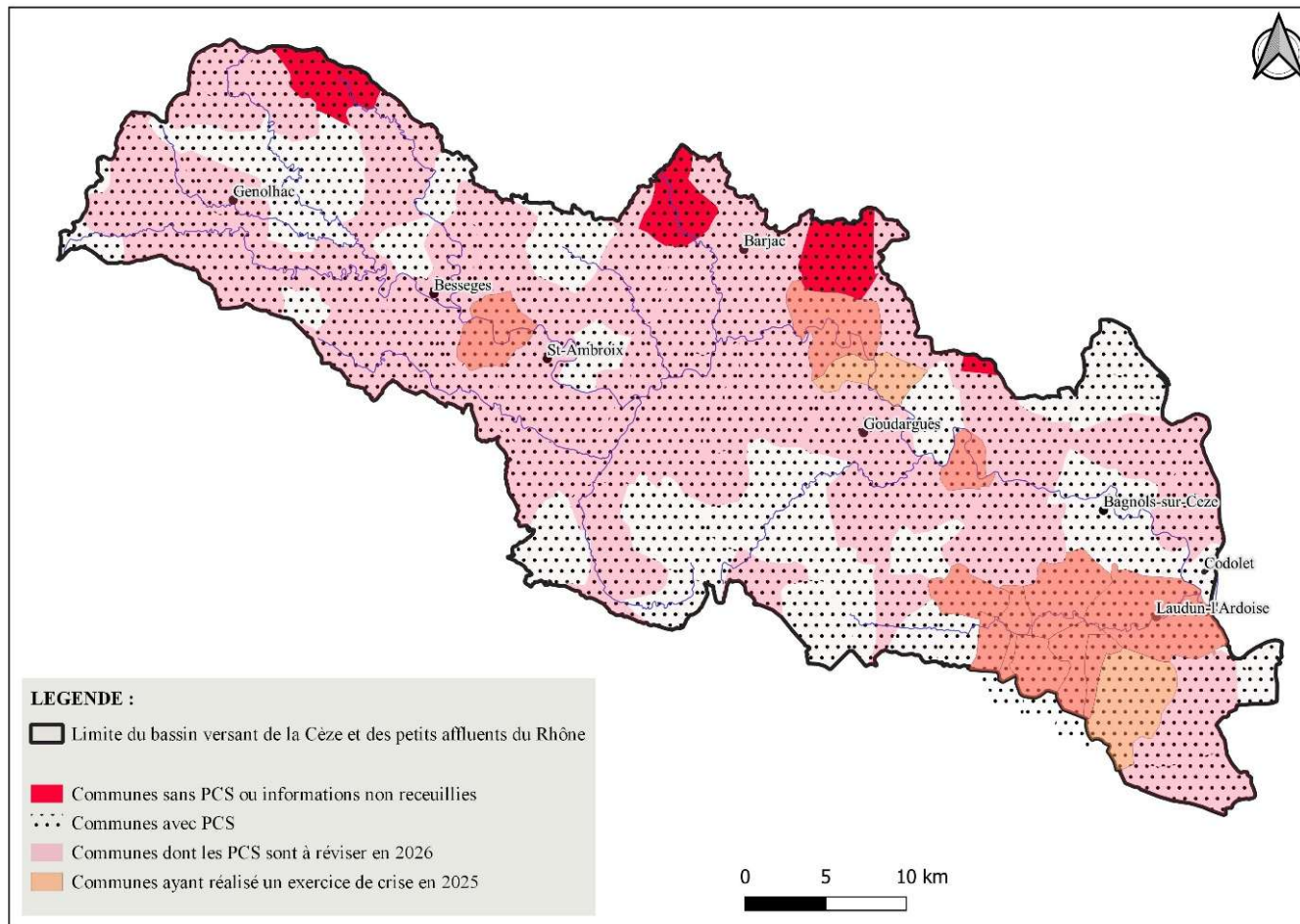
L'échelon bassin versant

Concernant l'accompagnement du Syndicat ABCèze des communes

1. Dans l'élaboration des dispositifs de gestion de crise

Etat des lieux

- Presque toutes les communes du bassin versant disposent d'un PCS
- Pas moins de **75 communes** doivent réviser leur PCS/DICRIM en 2026
- En 2025, 14 communes ont testé l'opérationnalité de leur PCS
- **3 EPCI** sur le bassin versant doivent élaborer leur PICS



La sécurité civile

Les rôles du Syndicat ABCèze dans la gestion de crise

L'échelon bassin versant

Les financements apportés par le PAPI 3 Cèze :

Type d'opération	Montant global	Taux de financement PAPI	Financeurs
Elaboration/révision des PCS et exercices de crise	234 000 € TTC	60%	Fonds Européen (FEDER)
DICRIM		40%	Communes
		80%	Etat



 **Fin du PAPI en 2028**

N°	Désignations	Prix Unitaire (€ TTC)	***Subventions allouées	Reste à charge pour la commune/ Titre de recettes émis par ABCèze auprès de la commune à la fin des opérations (€ TTC)
1	Révision de PCS			
	Pour les communes entre 0 et 500 habitants	2 160	1 296	864
	Pour les communes entre 500 et 1000 habitants	2 520	1 512	1 008
	Pour les communes entre 1000 et 5000 habitants	3 000	1 800	1 200
2	Révision de DICRIM			
	Pour les communes entre 0 et 5 000 habitants	540	432	108
3	Exercices de gestion de crise sur une demi-journée			
	Pour les communes entre 0 et 500 habitants	1 800	1 080	720
	Pour les communes entre 500 et 1000 habitants	2 040	1 224	816
	Pour les communes entre 1000 et 5000 habitants	3 000	1 800	1200
4	Exercices de gestion de crise sur une journée			
	Pour les communes entre 0 et 500 habitants	3 000	1 800	1200
	Pour les communes entre 500 et 1000 habitants	3 600	2 160	1440
	Pour les communes entre 1000 et 5000 habitants	5 760	3 456	2304

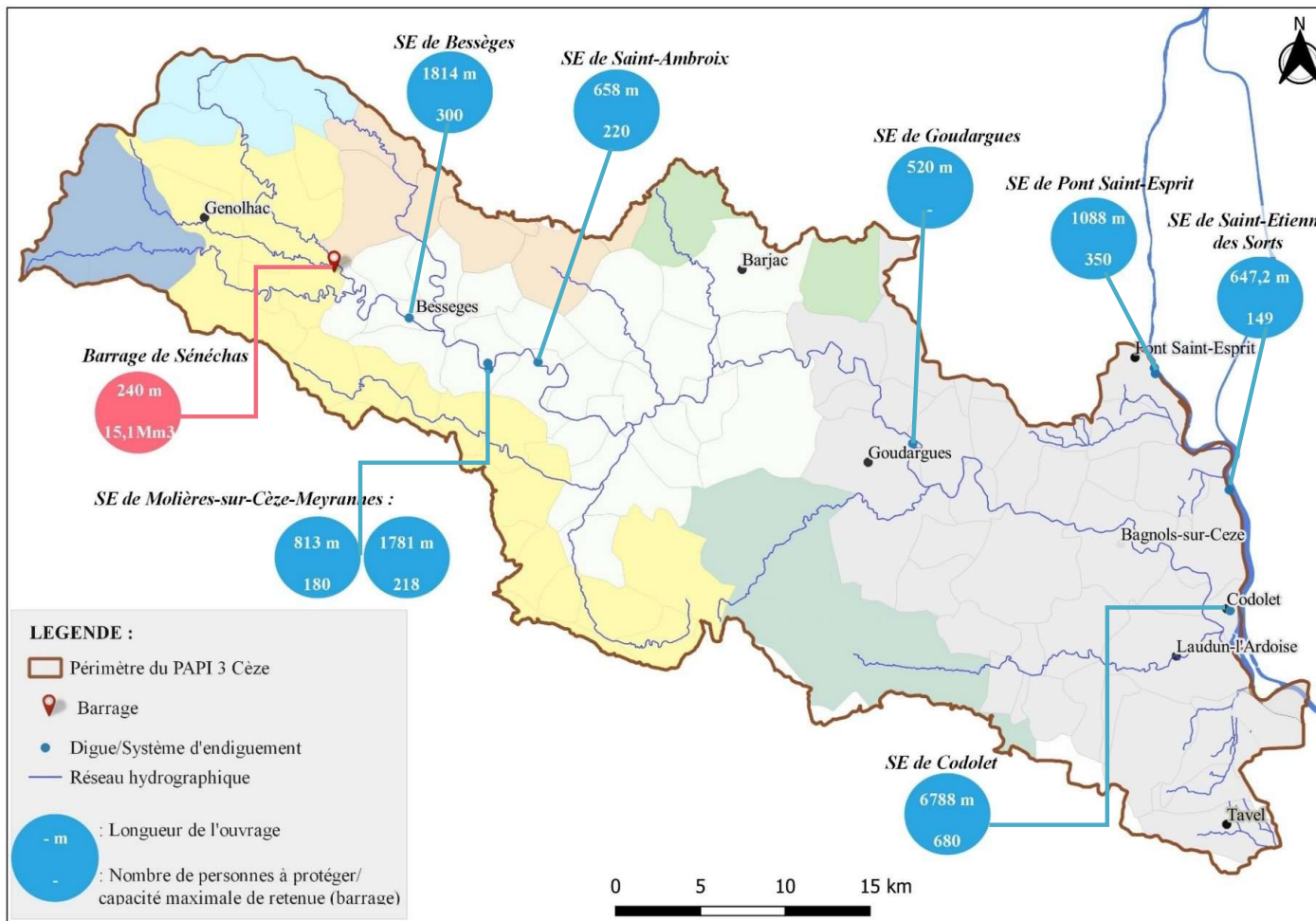
La sécurité civile

Les rôles du Syndicat ABCèze dans la gestion de crise

L'échelon bassin versant

Concernant l'accompagnement du Syndicat ABCèze des communes

2. Dans la surveillance des systèmes d'endiguement



Le bassin versant dispose :

- d'un **barrage écrêteur de crue (barrage de Sénéchas)** géré par le Département du Gard et ABCèze par le biais d'une convention
- de **7 systèmes d'endiguement** gérés par ABCèze

ABCèze accompagne 8 communes dans la surveillance de leur système d'endiguement liée à un risque de débordement de la Cèze et/ou du Rhône.

La sécurité civile

Les rôles du Syndicat ABCèze dans la gestion de crise

L'échelon bassin versant

Concernant l'accompagnement du Syndicat ABCèze des communes

2. Dans la surveillance des systèmes d'endiguement, par le biais d'une astreinte téléphonique

! *C'est une obligation réglementaire liée à la GEMAPI*

Article L562-8-1 modifié par la loi n°2017-1838 du 30 décembre 2017 - art. 1

« Les ouvrages construits en vue de prévenir les inondations et les submersions doivent satisfaire à des règles aptes à en assurer l'efficacité et la sûreté. La responsabilité d'un gestionnaire d'ouvrages ne peut être engagée à raison des dommages que ces ouvrages n'ont pas permis de prévenir dès lors que les obligations légales et réglementaires applicables à leur conception, leur exploitation et leur entretien ont été respectées ».

L'article R.214-122 du code de l'environnement prévoit que l'organisation retenue soit formalisée.

« Un document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation du barrage ou la gestion du système d'endiguement, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances, notamment les vérifications et visites techniques approfondies, le dispositif d'auscultation, les moyens d'information et d'alerte de la survenance de crues et de tempêtes conformes aux prescriptions fixées par l'arrêté préfectoral autorisant l'ouvrage et, le cas échéant, les arrêtés complémentaires »

❖ Les objectifs de l'astreinte

- **Effectuer un suivi en temps réel** de l'évolution hydrométéorologique;
- **Informier et alerter les élus**, afin de s'assurer du respect des consignes écrites en période de crue, hors temps de travail, week-end et jours fériés;
- **Apporter une aide à la décision** au Directeur des Opérations de Secours (DOS) et au Poste de Commandement Communal (PCC);
- **Informier les services de l'Etat** de l'évolution de la situation des ouvrages lors d'un événement de crue, dès une alerte orange Météo France;
- **Garantir une capacité d'intervention sur site** (hors vigilance rouge)

La sécurité civile

Les rôles du Syndicat ABCèze dans la gestion de crise

L'échelon bassin versant

Concernant l'accompagnement du Syndicat ABCèze des communes

2. Dans la surveillance des systèmes d'endiguement, par le biais d'une astreinte téléphonique

❖ Modalités de mise en œuvre

- Veille météorologique (Météo France, Keraunos, Météo Ciel, Predict Service)
- Surveillance des débits au niveau des stations (Vigicrues)
- Déclenchement de l'intervention téléphonique en cas de dépassement des seuils de sécurité (4 niveaux d'alerte)

Niveau 1

Informer la population de la zone protégée

Niveau 2

Prévenir la commune d'une **évacuation préventive** de la population

Niveau 3

Niveau de protection de l'ouvrage
Prévenir la commune pour finaliser l'évacuation
(il n'y a plus de garantie de la stabilité de l'ouvrage)

Niveau 4

Niveau de danger
Prévenir la commune d'évacuer le personnel de terrain chargé de la surveillance de l'ouvrage

- **Alert**er les partenaires selon le niveau d'alerte (DDTM, DREAL, Préfecture, SPC)
- **R**emplissage d'un tableau de bord

- Interventions du prestataire d'ABCèze sur le terrain en cas d'urgence

9- Travaux post crue (équipe verte ABCèze)

Les référents du Syndicat ABCèze

**Pour toute information concernant les
PCS et les exercices de crise**

Francesca RANDRIANANTENAINA

Chargée de mission inondation / PAPI

Tél : 06 22 32 91 66

Mail : frandrianantenaina@abceze.fr

**Pour toute information relative à la
surveillance des digues / consignes écrites (PCS)**

Titouan LECLERC

Chargé de mission ouvrages hydrauliques

Tél : 06 02 10 07 58

Mail : tleclerc@abceze.fr